

Le rôle du Service des archives

Dès le début, le Service assumait deux tâches principales — celles de la réorganisation des documents d'intérêt permanent et de la destruction des documents périmés. Priorité fut réservée aux dossiers d'intérêt historique ou administratif, mais on s'aperçut bientôt que sur le plan pratique le Service des archives devrait d'abord étudier et classer les dossiers du Ministère afin de faire de l'espace pour les dossiers courants. Il s'agissait de conserver les documents pouvant présenter quelque intérêt historique pour les services mêmes, et plus tard, une fois passés aux Archives publiques, pour les historiens. On détruirait les documents périmés ou d'intérêt passager, avec l'approbation du Comité des documents publics et du Conseil du Trésor.

Le Service des archives a déjà transféré aux Archives publiques les dossiers du gouverneur général ayant trait aux affaires extérieures, dont le Ministère avait la garde depuis assez longtemps. Les dossiers les plus anciens sont à la disposition des historiens et autres chercheurs.

Un examen préliminaire par le Service des archives du Ministère révéla que les dossiers à détruire étaient en grande partie ceux qu'on avait constitués pendant la seconde guerre mondiale, ainsi que quelques dossiers d'après-guerre accumulés à une cadence beaucoup plus rapide qu'avant 1939. Afin de libérer l'espace dont on avait un besoin urgent, on procéda sans plus tarder à un premier tri.

Les documents détruits

Travaillant de concert avec le Service des dossiers et les autres divisions et ministères intéressés, le Service des archives établit quelles étaient les catégories de documents qui perdraient fatalement de leur valeur après un certain laps de temps. Certains dossiers n'avaient qu'une utilité passagère, parce qu'ils traitaient de cas où le ministère des Affaires extérieures n'avait agi que par procuration pour d'autres ministères qui avaient leurs propres documents. Dans cette catégorie entraient les dossiers ayant trait à des cas particuliers dans le domaine de l'immigration, de la nationalité, de la révocation de la naturalisation, des pensions, des voyages hors du Canada en temps de guerre, des rapatriements et des renseignements sur les questions de douane et de commerce. Dans certains autres cas, le Ministère avait joué le rôle d'intermédiaire et transmis enquêtes ou messages entre le Canada et l'étranger; il s'agissait surtout d'enquêtes sur le lieu de résidence de particuliers, d'actes de naissance, de statut conjugal, de successions et ainsi de suite. D'importance transitoire étaient également les dossiers contenant des invitations de conférenciers, des demandes d'emploi adressées par des particuliers et des demandes de renseignements sur les emplois qui seraient disponibles après la guerre. Les éléments utiles de cette dernière catégorie de documents avaient été portés dans d'autres dossiers permanents du Ministère et de la Commission du service civil, chargée du recrutement du personnel.

Une fois que le Ministère eut décidé quels dossiers il fallait détruire, le Comité des documents publics et le Conseil du Trésor lui permirent d'éliminer tous les